

Communiqué de presse

Zurich, le 1^{er} février 2021 – **L’hiver et les mesures de protection contre le coronavirus rendent la situation difficile pour le personnel des infrastructures de réseau en Suisse.**

L’Association suisse des infrastructures de réseau (SNiv) dispose d’un plan de protection régulièrement mis à jour depuis l’été 2020 dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19. Ce plan tient compte de toutes les mesures de protection adoptées par la Confédération. Les entreprises de la branche sont tenues de s’y conformer. Le respect des mesures est contrôlé et mis en œuvre en collaboration avec la Commission paritaire de la branche des infrastructures de réseau. Dans les entreprises de la branche, les responsables de la sécurité au travail appliquent les règles et apportent des corrections là où cela s’avère nécessaire. Ces mesures permettent de protéger la santé des clients et du grand public, mais aussi celle des collaborateurs. Le plan de protection est accessible à tous sur www.sniv.ch.

Les conditions hivernales et la fermeture des établissements de restauration mettent la branche devant un immense défi

La loi sur le travail oblige les entreprises à protéger la santé de leurs collaborateurs, notamment dans le cas du travail au froid qui met le corps à rude épreuve. Le froid augmentant les risques de problèmes de santé ou de maladies professionnelles, nos entreprises sont tenues de mettre en œuvre différentes mesures, dites mesures de protection TOP (**t**echniques, **o**rganisationnelles et **p**ersonnelles). Les mesures organisationnelles incluent notamment :

- Le respect de la durée de séjour maximale à l’extérieur et l’octroi d’une durée minimale pour se réchauffer dans un environnement agréable
- La distribution de boissons chaudes
- La possibilité de prendre des pauses à l’abri des intempéries et dans des locaux chauffés

Les petites équipes mobiles qui se déplacent sur le terrain n’ont pas d’infrastructure à disposition pour se réchauffer sur place ou pour prendre leurs pauses à l’abri. Avant la pandémie, les pauses s’effectuaient dans ce cas dans des établissements de restauration. Le personnel pouvait y prendre ses repas, mais aussi se réchauffer et utiliser les sanitaires. Du fait de la situation actuelle liée à la pandémie, cette possibilité n’existe plus.

N’oublions pas ceux qui travaillent dehors

En tant qu’association sectorielle, nous demandons aux acteurs politiques de ne pas oublier tous ceux qui travaillent dehors et d’adapter les mesures de sorte que nos collègues aient la possibilité de se réchauffer et de prendre leurs repas dans des établissements de restauration, dans le cadre d’un plan de protection adéquat.

SNiv – Association suisse des infrastructures de réseau
pour la communication, l’énergie, les transports et les TIC
Secrétariat
Roman Kappeler
Rautistrasse 33
CH-8047 Zurich

M : +41 79 500 50 61 E-mail : sekretariat@sniv.ch
www.sniv.ch